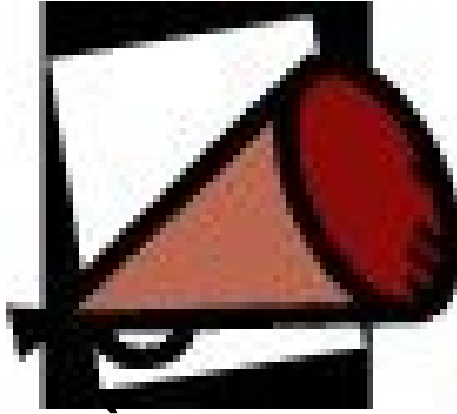


<https://www.pressegauche.org/COVID-19-A-risque-egal-c-est-prime-egale-FP-CSN>



COVID-19 - À risque égal, c'est prime égale ! (FP-CSN)

- Communiqués -



Date de mise en ligne : mercredi 11 novembre 2020

Copyright © Presse-toi à gauche ! - Tous droits réservés

QUÉBEC, le 11 nov. 2020 - La Fédération des professionnelles (FP-CSN) et le Syndicat des professionnelles, des techniciennes et techniciens de la santé et des services sociaux Capitale-Nationale (SPTSSS) déplorent le manque de considération du gouvernement du Québec envers le personnel professionnel du réseau de la santé et des services sociaux. Alors que ces derniers sont au front depuis le début de la pandémie, le gouvernement refuse de leur accorder toutes les primes disponibles pour assumer ce risque et cet effort supplémentaires.

« C'est inacceptable que l'on nous demande de prêter main forte dans les zones rouges, sans nous verser de compensation financière. Nos membres se retrouvent souvent avec la même clientèle infectée que celle des préposé-es aux bénéficiaires ou des infirmières, aux mêmes endroits, et pourtant, nous ne sommes pas indemnisés de la même façon. À risque égal, c'est prime égale ! », défend la présidente du SPTSSS, affilié à la FP-CSN, Nicole Cliche.

D'énormes pertes

Le SPTSSS estime que cette situation peut toucher plusieurs centaines de ses membres : des éducatrices et des éducateurs, des travailleuses et travailleurs sociaux, des physiothérapeutes, des ergothérapeutes, des orthophonistes, des nutritionnistes, des thérapeutes en réadaptation physique (TRP).

« Chaque fois que nous effectuons des tâches où nous sommes exposés au coronavirus, le système de codification des tâches n'accorde pas de prime aux professionnelles. Il est temps que le gouvernement comprenne le fonctionnement des zones COVID. Les professionnelles ne sont pas enfermées dans une tour d'ivoire : nous sommes en contact direct avec les patientes et les patients ! », renchérit la présidente du STPSSS.

Les montants qui échappent à ces « anges gardiens » sont 30 \$ par jour pour les frais de garde lors d'affectations en soirée dans les CHSLD, 1 000 \$ par mois en centre hospitalier, ainsi que plusieurs montants forfaitaires déterminés par l'arrêté ministériel de mai dernier.

« La COVID-19 ne fait pas de distinction entre les personnes technicienne et professionnelle et les autres catégories d'emploi. Alors que nos membres ont contribué durant la première vague, notamment en les délestant de leurs tâches habituelles, leur contribution est d'autant plus importante au cours de cette deuxième vague puisque plusieurs problèmes se sont aggravés dans leur travail au quotidien », soutient le vice-président de la FP-CSN, Danny Roy.

Appel à la mobilisation

Afin de reconnaître la contribution du personnel professionnel et de forcer le gouvernement à mettre fin à cette injustice, une pétition intitulée « 1, 2, 3, 4 : peu importe la catégorie, à risque égal, c'est prime égale » circulera sur les réseaux sociaux.

« Nous demandons à tous, surtout aux employé-es du réseau de la santé et des services sociaux ainsi que les autres syndicats représentant des professionnelles, de faire preuve de solidarité en signant cette pétition. Nous faisons tous d'énormes sacrifices. Être traité sur le même pied d'égalité demeure la base », affirme le vice-président de la FP-CSN, Danny Roy.